

**Association FEDERATION DES ENTREPRISES  
D'INSERTION OCCITANIE**

7 Rue Hermes

**31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2019*

*Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2020*



Aux Membres,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION OCCITANIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **○ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **○ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'attribution définitive des subventions obtenues en 2019. Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment



l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'association a comptabilisé une provision pour risques et charges. Dans le cadre de nos travaux, nous avons contrôlé la réalité et l'évaluation de cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement, prévues à l'article D441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1, dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Sous cette observation, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français



ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;





- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,  
Le 11/06/2020



**Jean-Marie MORALES**  
Commissaire aux Comptes



## BILAN - ACTIF

(Devise : EUR)

		EXERCICE N, CLOS LE			EXERCICE N-1	
		31.12.19			31.12.18	
		BRUT	Amort., Provis.	NET	NET	
DUREE DE L'EXERCICE	12 mois					
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT	12 mois					
<b>ACTIF</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
	Frais d'établissement					
<b>IMMOBILISE</b>	Frais de recherche et développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	4 024.00	4 024.00	0.00	0.00	
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles					
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
	Terrains					
	Constructions					
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels					
	Autres immobilisations corporelles	44 448.13	38 998.16	5 449.97	8 184.13	
Immobilisations mises en concession						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes sur immob. corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>48 472.13</b>	<b>43 022.16</b>	<b>5 449.97</b>	<b>8 184.13</b>	
<b>LIAISON</b>	Comptes de liaison (II)					
<b>ACTIF</b>	<b>STOCKS</b>					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances & acomptes versés sur commandes				1 380.00	
	<b>CIRCULANT</b>	<b>CREANCES</b>				
		Usagers & comptes rattachés	8 700.00		8 700.00	8 537.50
		Autres créances	173 794.79		173 794.79	139 099.94
<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	18 175.80		18 175.80	6 996.68	
	Charges constatées d'avance	282.51		282.51		
<b>COMPTES DE REGUL.</b>	<b>TOTAL (III)</b>	<b>200 953.10</b>		<b>200 953.10</b>	<b>156 014.12</b>	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL GENERAL (I A VI)</b>		<b>249 425.23</b>	<b>43 022.16</b>	<b>206 403.07</b>	<b>164 198.25</b>	



<b>BILAN - PASSIF</b>			
		(Devise : EUR)	
DUREE DE L'EXERCICE	12 mois	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT	12 mois	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>FONDS PROPRES</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
	Réserves		
	Report à nouveau	40 151.58	36 798.78
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU INSUFFISANCE)</b>	<b>1 206.16</b>	<b>3 352.80</b>
	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIF</b>		
	Autres fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
Résultat sous contrôle de tiers financiers			
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)			
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>41 357.74</b>	<b>40 151.58</b>
<b>LIAISON</b>	Comptes de liaison (II)		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	Provisions pour risques	55 000.00	40 000.00
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>55 000.00</b>	<b>40 000.00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
	<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	32 000.00	19 800.00
	Emprunts & dettes financières divers		
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 007.62	22 775.23
	Dettes fiscales et sociales	36 593.04	31 510.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 444.67	
Instrument de trésorerie			
<b>COMPTE REGUL.</b>	Produits constatés d'avance		9 961.00
	<b>TOTAL (V)</b>	<b>110 045.33</b>	<b>84 046.67</b>
	Ecarts de conversion passif (VI)		
	<b>TOTAL GENERAL (I A VI)</b>	<b>206 403.07</b>	<b>164 198.25</b>



## COMPTE DE RESULTAT

(Devise : EUR)

		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
		12 mois	31.12.2019	31.12.2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises (France Export )			
	Production vendue - Biens (France Export )			
	Production vendue - Services (France 23 188.00 Export )		23 188.00	17 725.00
	<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b> (France 23 188.00 Export )		<b>23 188.00</b>	<b>17 725.00</b>
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		240 013.92	239 206.00
	Reprises sur amortissements & provisions, Transfert de charges		11 618.99	13 704.65
	Autres produits			
	- cotisations		19 565.31	20 510.05
	- dons			
	- legs et donations			
	- produits liés à des financements réglementaires			
	- vente de dons en nature			
	- autres produits de générosité			
	- autres produits divers		125.79	81,59
	<b>TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		<b>294 512.01</b>	<b>291 227.29</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (Marchandises)			
	Achats matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stock (Matières premières & approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes *		91 791.22	102 118.53
	Impôts, taxes et versements assimilés		2 906.77	3 010.43
	Salaires et traitements		121 652.59	108 222.40
	Charges sociales		60 580.38	43 482.24
	Dotations aux amortissements : sur immobilisations		2 734.16	843.57
	Dotations aux provisions : sur immobilisations			
	Dotations aux provisions : sur actif circulant			
	Dotations aux provisions : pour risques et charges		15 000.00	30 000.00
	Autres charges		15.69	9.51
	<b>TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>		<b>294 680.81</b>	<b>287 686.68</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>-168.80</b>	<b>3 540.61</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>	Excédent attribué ou insuffisance transférée (III)			
	Insuffisance supportée ou excédent transféré (IV)			





## COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(Devise : EUR)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations	75.78	106.89
	Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immob.		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL - PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>75.78</b>	<b>106.89</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 048.74	294.70
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL - CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>1 048.74</b>	<b>294.70</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>-972.96</b>	<b>-187.81</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>-1 141.76</b>	<b>3 352.80</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 382.92	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>TOTAL - PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>2 382.92</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35.00	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>TOTAL - CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>35.00</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>2 347.92</b>	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les excédents (X)		
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE (I-II+III-IV+V-VI+VII-VIII-IX-X)</b>		<b>1 206.16</b>	<b>3 352.80</b>
<b>+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)</b>			
<b>- Engagements à réaliser sur les ressources affectées (XII)</b>			
<b>TOTAL - PRODUITS (I+III+V+VII+XI)</b>		<b>296 970.71</b>	<b>291 334.18</b>
<b>TOTAL - CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)</b>		<b>295 764.55</b>	<b>287 981.38</b>
<b>EXCEDENT OU INSUFFISANCE (total produits - total charges)</b>		<b>1 206.16</b>	<b>3 352.80</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
		Bénévolat	
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>TOTAL</b>		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	<b>TOTAL</b>		

\* Y compris

- Redevances de crédit bail mobilier

- Redevances de crédit bail immobilier

1 130.04

1 530.57



## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 206 403€.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 206€.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement CRC 99-01 relatif aux associations et fondations,
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques de sortie de ressources existant à la date de clôture des comptes.

- Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :



- *immobilisations décomposables* : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- *immobilisations non décomposables* : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

#### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**

Un litige prudhommal relatif à une ancienne salariée de l'Association est en cours à la clôture de l'exercice. Le montant demandé par l'ancienne salariée est de 130 000€. Ce litige a été provisionné pour un montant de 55 000€ dans les comptes annuels.

Les honoraires CAC sur l'exercice s'élève à de 2 300.40€ TTC.



**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

(Devise : EUR)

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augment. Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Prov. reconstit. gisem. miniers & pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Provisions pour fluctuation des cours Amortissements dérogatoires Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	<b>TOTAL I</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux usagers Provisions pour pertes sur marché à terme Provisions pour amendes & pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour risques d'emploi Prov. pour pensions & obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immob. Provisions pour grosses réparations Prov. chges soc. & fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques & charges	40 000.00	15 000.00		55 000.00
	<b>TOTAL II</b>	40 000.00	15 000.00		55 000.00
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DEPRECIATION</b>	Prov. pour dépréciations sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>— incorporelles</li> <li>— corporelles</li> <li>— titres mis en équiv.</li> <li>— titres de participation</li> <li>— financières (autres)</li> </ul> Prov. pour dépréciation sur stocks & en-cours Prov. pour dépréciation sur comptes d'usagers Autres provisions pour dépréciation				
	<b>TOTAL III</b>				
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>		40 000.00	15 000.00		55 000.00

**Dont dotations et reprises**

D'exploitation	15 000.00	
Financières		
Exceptionn.		

Titres mis en equivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice





<b>IMMOBILISATIONS</b>				
(Devise : EUR)				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions créat., apports & virements
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement de recherche et de développement I Autres postes d'immobilisations incorporelles II	4 024.00		
<b>CORPORELLES</b>	Terrains			
	Constructions <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur sol propre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont composants <input type="text"/></li> </ul> </li> <li>Sur sol d'autrui                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont composants <input type="text"/></li> </ul> </li> <li>Inst.. gén., agenc. &amp; aménag. construc.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont composants <input type="text"/></li> </ul> </li> </ul>	488.00		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont composants <input type="text"/></li> </ul>	11 896.00		
	Autres immob. corporelles <ul style="list-style-type: none"> <li>Install. gén., agenc., aménag. divers</li> <li>Matériel de transport</li> <li>Matériel de bureau &amp; inform., mobilier</li> <li>Emballages récupérables &amp; divers</li> </ul>	32 064.13		
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
	<b>TOTAL III</b>	44 448.13		
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			
	<b>TOTAL IV</b>			
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV )</b>		48 472.13		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immob à la fin de l'exercice	Rééval. légales Val. d'origine immob. fin d'exercice
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou hors service		
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établiss. et de développ. I Autres postes d'immob. incorporelles II			4 024.00	
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur sol propre</li> <li>Sur sol d'autrui</li> <li>Inst.. gén., agenc.</li> </ul>			488.00	
	Install. tech., matériel & outill. industriels			11 896.00	
	Autres immob. corporelles <ul style="list-style-type: none"> <li>Install. gén., agenc.</li> <li>Matériel de transport</li> <li>Mat. bureau &amp; inform.</li> <li>Emballages récup.</li> </ul>			32 064.13	
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
	<b>TOTAL III</b>			44 448.13	
<b>FINANCIERES</b>	Particip. évaluées mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts & autres immob. financières				
	<b>TOTAL IV</b>				
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV )</b>				48 472.13	



## AMORTISSEMENTS

(Devise : EUR)

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Eléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortiss. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement I				
Autres immobilisations incorporelles II	4 024.00			4 024.00
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales, agenc. & aménag. construc.				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immob. corporelles				
Install. générales, agenc., aménag. divers	488.00			488.00
Matériel de transport	11 896.00			11 896.00
Matériel de bureau & informatique, mobilier	23 880.00	2 734.16		26 614.16
Emballages récupérables & divers				
<b>TOTAL III</b>	36 264.00	2 734.16		38 998.16
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	40 288.00	2 734.16		43 022.16

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	
Frais d'établissement & développement I							
Autres immobilisations incorporelles II							
Terrains							
Constructions							
Sur sol propre							
Sur sol d'autrui							
Inst. gén., ag., amén. constr.							
Install. tech., matériel & outill. industriels							
Autres immob. corporelles							
Inst. gén., ag., amén. divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau & inform.							
Emballages récup. & divers							
<b>TOTAL III</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL IV</b>							
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV )</b>							
<b>TOTAL GENERAL non ventilé</b>		<b>DOTATIONS</b>			<b>REPRISES</b>		
<b>TOTAL GENERAL non ventilé</b>							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortiss.	Montant net à la fin de l'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				



## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(Devise : EUR)

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières				
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances repr. titres prêtés, dont provisions Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8 700.00	8 700.00	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & vers. assimilés Divers	165 934.62	165 934.62	
	Groupe et associés (2) Débiteurs divers		7 860.17	7 860.17	
	Charges constatées d'avance		282.51	282.51	
	<b>TOTAUX</b>		<b>182 777.30</b>	<b>182 777.30</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques)				

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (1)		32 000.00	32 000.00		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2) Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux		35 007.62 14 819.67 17 163.57	35 007.62 14 819.67 17 163.57		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés	4 609.80	4 609.80		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupes et associés (2) Autres dettes Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance		6 444.67	6 444.67		
	<b>TOTAUX</b>		<b>110 045.33</b>	<b>110 045.33</b>		
<b>Renvois</b>	(1) Emprunt souscrits en cours d'exercice (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice (2) Montant divers emprunts & dettes contractés auprès des associés personnes physiques					



ANNEXE - ELEMENT 6-7

Exercice du 01.01.19 au 31.12.19

**PRODUITS À RECEVOIR**

COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
468700	PRODUITS A RECEVOIR	7 860.17	
	<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>7 860.17</b>	





ANNEXE - ELEMENT 6-9

Exercice du 01.01.19 au 31.12.19

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
486000	CHARGES CSTATEES D'AVANCE	282.51	
	<b>TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>282.51</b>	



ANNEXE - ELEMENT 6-8

Exercice du 01.01.19 au 31.12.19

**CHARGES À PAYER**

COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
408100	FOURN.FTS NON PARVENUES		4 481.94
428200	PERSONNEL.DETTES PROV.C.P		10 232.38
428250	PROVISION RTT		637.14
438200	CH.SOC.DETTE CP		4 246.56
438250	CS SUR PROV RTT		248.49
448630	UNIFORMATION		2 635.93
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>			<b>22 482.44</b>



ANNEXE - ELEMENT 6-8 Bis

Exercice du 01.01.19 au 31.12.19

**CHARGES SOCIALES DUES**

COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
431000	SECURITE SOCIALE		8 399.00
437100	HUMANIS RETRAITE		3 505.99
437110	HUMANIS PREVOYANCE		408.61
437200	MUTUALIA SANTE SUD EST		270.92
437810	MEDECINE TRAVAIL		84.00
<b>TOTAL CHARGES SOCIALES DUES</b>			<b>12 668.52</b>



**Association FEDERATION DES ENTREPRISES  
D'INSERTION OCCITANIE**

7 Rue Hermes

**31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE**

---

**RAPPORT SPECIAL  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos au 31/12/2019*

*Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2020*





Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du Code de commerce.

Fait à Montpellier,  
Le 11/06/2020



**Jean-Marie MORALES**  
Commissaire aux Comptes

